

Publication externe de poste vacant

50584423

Job Posting Title

DIRECTEUR EXÉCUTIF – INSTITUT AFRICAIN POUR LES TRANSFERTS DE FONDS (AIR)

Date de début

11.10.2018

End Date

12.11.2018

Code de référence

AIR / 2018/10 - 04

Désignation de la fonction

EXECUTIVE DIRECTOR – AFRICAN INSTITUTE FOR REMITTANCES (AIR)

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie.

L'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) a été créé en 2014 en tant que Bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine dans le but d'aider les États membres de l'UA à tirer le meilleur parti des transferts de fonds aux fins du développement social et économique en Afrique.

En vue de la réalisation de sa mission, l'Institut africain pour les transferts de fonds travaille avec les partenaires et les États membres de l'Union africaine dans les trois domaines prioritaires stratégiques suivants : 1)

Améliorer la capacité de réaliser des mesures statistiques, de faire des compilations et d'établir des rapports à l'attention des États membres sur les données relatives aux transferts de fonds ; 2) Promouvoir les changements appropriés aux cadres juridiques et réglementaires des transferts de fonds, aux systèmes de paiement et de règlement ainsi qu'un changement dans l'utilisation des technologies innovantes de manière à favoriser une plus grande concurrence et une plus grande efficacité, entraînant ainsi une réduction des coûts de transfert ; 3) Tirer le meilleur parti des transferts de fonds pour le développement social et économique des États membres et promouvoir l'inclusion financière.

En vue de la réalisation de cet objectif, l'Union africaine entend renforcer sa capacité à s'acquitter de sa mission en procédant, entre autres, au renforcement de sa structure organisationnelle et de son expertise. La Commission de l'Union africaine invite les ressortissants de tous les États membres à soumettre leurs candidatures au poste de Directeur exécutif de l'Institut africain pour les transferts de fonds.

Les candidats des pays les moins représentés à la Commission de l'Union africaine suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Rép. Centrafricaine, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie, Soudan du

Sud.

Service

1. Poste

Intitulé du poste : Directeur exécutif

Grade : P6

Département/Agence : Institut africain pour les transferts de fonds

Superviseur : Directeur des affaires sociales, Commission de l'UA

Lieu d'affectation : Nairobi (Kenya)

Number of Posts: 1

Projet

2. Objectif du poste

Le directeur exécutif de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) est le chef de la direction exécutive de l'AIR. Le Directeur exécutif est responsable de la planification stratégique, de la gestion globale et de la représentation institutionnelle de l'Institut dans le cadre de l'accomplissement de la mission, des buts et objectifs stratégiques de l'Institut. En plus de participer aux activités quotidiennes de l'AIR, le Directeur exécutif doit organiser et coordonner le fonctionnement global de l'Institut, en veillant à l'aspect efficacité et rentabilité. En collaboration avec le personnel, le Directeur exécutif élabore et soumet le programme annuel des activités avec les budgets correspondants, ainsi que les rapports annuels. À cet effet, le Directeur exécutif doit veiller à la mise en place d'un mécanisme approprié de suivi permettant de suivre l'évolution du programme et l'exécution du budget.

Tâches

Principales fonctions et responsabilités

Le directeur exécutif de l'AIR doit effectuer les tâches suivantes :

- a) Fixer des objectifs, déterminer les priorités, assurer la cohésion des efforts, évaluer la performance, promouvoir et faciliter le perfectionnement et la formation du personnel, notamment en respectant les exigences de formation obligatoire ;
- b) S'assurer que chaque membre du personnel a un plan de travail individuel approprié ;
- c) Diriger et superviser l'ensemble de la gestion de l'Institut ;
- d) Veiller à la qualité globale et à l'opportunité des activités de l'Institut ;
- e) Veiller à l'établissement, en temps opportun, de rapports réguliers de qualité sur les activités de l'Institut et sur les nouveaux développements en matière de transfert de fonds ;
- f) Développer et entretenir des relations de collaboration avec toutes les parties prenantes ;
- g) Fournir des conseils aux États membres, aux expéditeurs et aux bénéficiaires de transferts de fonds ainsi qu'à d'autres parties prenantes afin d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies concrètes et des instruments opérationnels pour tirer parti des transferts de fonds à des fins de développement économique et social ;
- h) Fournir des orientations pour la mise en œuvre par les États membres des Principes généraux relatifs aux services internationaux de transfert de fonds (PG), notamment en ce qui concerne la transparence et la protection des consommateurs, une infrastructure accessible de systèmes de paiement, un environnement juridique et réglementaire favorable, une structure de marché et une concurrence équilibrées et une gouvernance saine et une gestion fiable des risques ;
- i) Fournir des orientations aux programmes d'assistance technique destinés aux États membres de l'UA afin d'améliorer le marché des transferts de fonds en établissant et en mettant en œuvre les cadres réglementaires nécessaires sur les transferts de fonds ;
- j) Superviser le programme de recherche sur les transferts de fonds, diffuser les résultats et formuler des

recommandations pour remédier aux principales inefficiences du marché ;

- k) Superviser la création et la gestion de bases de données sur les flux de transfert de fonds et les prix pratiqués, et veiller à la collecte et à la diffusion des données en temps voulu ;
- l) Faire participer toutes les parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, pour corriger les défaillances du marché, en particulier pour stimuler l'investissement dans les services de transfert de fonds, les technologies innovantes et d'autres produits liés aux transferts de fonds ;
- m) Veiller à la création d'un Centre d'information efficace sur les transferts de fonds ;
- n) Assurer un fonctionnement efficace et rentable de toutes les responsabilités incombant à l'Institut ;
- o) Veiller à ce que les actifs de l'Institut soient correctement gérés et protégés ;
- p) Veiller à ce que toutes les activités administratives et financières soient mises en œuvre conformément aux règlements pertinents de la Commission ;
- q) S'acquitter de tout autre tâche qui pourrait lui être confiée.

Exigences

3. Qualifications universitaires

Le candidat doit être titulaire d'un Master universitaire ou d'un diplôme équivalent en économie, finance ou statistique. Une qualification plus élevée serait un atout.

Une expérience professionnelle aux niveaux continental, régional et international.

Le candidat doit également avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins 12 ans dans le domaine du développement, de la finance, des transferts de fonds ou de l'inclusion financière, dont au moins 7 ans d'expérience à des postes de responsabilité.

OU

Le candidat doit être titulaire d'une Licence universitaire ou d'un diplôme équivalent en économie, finance ou statistique. Une qualification plus élevée serait un atout.

Une expérience professionnelle aux niveaux continental, régional et international.

Le candidat doit également avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins 15 ans dans le domaine du développement, de la finance, des transferts de fonds ou de l'inclusion financière, dont au moins 5 ans d'expérience à des postes de responsabilité.

4. Aptitudes et compétences requises

A. Compétences fonctionnelles

Une excellente compréhension des transferts de fonds relatifs aux questions liées au développement ;

Connaissance pratique de l'analyse de politiques, ainsi que de la gestion, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes/projets ;

Excellentes compétences en matière d'organisation et de gestion du temps ;

Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles permettant de rencontrer et communiquer avec des personnes d'origines diverses ;

Aptitude avérée en matière de compétences informatiques, y compris d'excellentes capacités à utiliser les outils de traitement de texte, les applications de gestion des bases de données et les applications Internet ; une expérience dans l'utilisation des applications de bureautique telles que MS Excel, MS PowerPoint et MS Word ; une bonne connaissance des systèmes de traitement électronique de l'information et des progiciels de gestion intégrés (PGI) comme le SAP.

Compétences personnelles

Capacité à respecter des délais très courts et à travailler sous pression ;

De solides aptitudes analytiques et de résolution de problèmes ;

Aptitude à utiliser un langage clair et concis dans les correspondances, y compris l'adaptation du contenu à l'objectif et au public cible dans la rédaction d'exposés et de rapports ;

Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;

Un niveau d'autonomie élevé dans le travail, mais avec un esprit d'équipe développé ;

Ayant une faculté d'adaptation, patient, ingénieux, résilient et flexible ;

Pro-actif et axé sur la recherche de solutions.

5. Connaissance des langues

Le candidat doit maîtriser au moins une des langues de travail de l'Union africaine. La connaissance d'une ou de plusieurs autres langues de travail serait un atout.

6. Durée du contrat

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période initiale de 3 ans, dont les 12 premiers mois sont considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de deux ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

7. Égalité de chances

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

8. Rémunération

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 61 023,00 \$ EU (P6 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (42 % du salaire de base), l'indemnité de logement (21 240,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux de la Commission de l'Union africaine et de 3 330 \$ EU par enfant et par an, pour les fonctionnaires locaux de la Commission.

Comment soumettre sa candidature

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 12 Novembre 2018, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>. Les candidatures déposées font l'objet d'une sélection automatisée selon les critères d'évaluation publiés de l'Avis de vacance de poste et sur la base des informations fournies par les candidats. Concernant les exigences de l'Avis de vacance de poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes relatives à leurs qualifications, y compris leur formation, leur expérience professionnelle et leurs connaissances linguistiques. Chaque candidat doit garder à l'esprit que tout dépôt de candidatures incomplètes ou incorrectes peut les rendre irrecevables dans le cadre du poste vacant. Une sélection et une évaluation des candidatures seront effectuées en fonction des informations fournies. Une fois déposées, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les personnes dont la candidature est retenue pour la sélection feront l'objet d'une procédure de vérification des références afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans la candidature.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines

Direction, Commission de l'Union africaine

Addis-Abeba (Éthiopie)

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters